

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Giraud, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Pinel, M. Robert, M. Saint-André
et M. Tourret

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Rétablir l'alinéa 26 dans la rédaction suivante :

« 21. Médiateur national de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réintégrer le Médiateur national de l'énergie dans la liste des autorités administratives indépendantes prévues par le présent texte, conformément au vote de l'Assemblée nationale en première lecture.